

Contre Attaque Dissolution de la Jeune Garde Antifasciste ...

PHASE FINALE DE L'INVERSION POLITIQUE : LA DISSOLUTION DE LA JEUNE GARDE ANTIFASCISTE CONFIRMÉE

C'est une nouvelle infamie qui vient de tomber, quelques semaines après la minute de silence des députés français pour rendre hommage à un milicien néo-nazi. Une nouvelle offensive visant l'antifascisme, sur fond d'explosion des discours et des violences d'extrême droite. Notamment de tirs contre des enfants non-blancs par un raciste dans les Vosges il y a quelques jours seulement.

Ce jeudi 30 avril, le Conseil d'État confirme la dissolution du collectif la Jeune Garde. Les magistrats ont rejeté le recours du groupe antifasciste créé en 2018. La Jeune Garde contestait la procédure de dissolution lancée le 12 juin dernier par Bruno Retailleau. L'ancien Ministre de l'Intérieur d'extrême droite affirmait à l'époque dans un tweet : «Ne rien laisser passer». Il avait pourtant «laissé passer» un défilé néo-nazi au cœur de Paris et d'innombrables attaques d'extrême droite dans toute la France. Il avait même publiquement félicité le groupe Némésis.

À présent, c'est donc la plus haute juridiction administrative de France qui estime que ***la dissolution de la Jeune Garde est «adaptée, nécessaire et proportionnée à la gravité des atteintes portées à l'ordre public» et déclare que la Jeune Garde «a mené et incité à commettre des agissements violents de confrontation et d'exclusion physique de l'espace public»***. **LA JUSTICE INVENTE LE DÉLIT DE DISCRIMINATION ENVERS DES NAZIS. C'EST L'ABOUTISSEMENT D'UN PROCESSUS D'INVERSION POLITIQUE ET DE FASCISATION EN COURS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES.**

Il y a encore 20 ans, l'antifascisme était une valeur

commune non seulement à gauche, mais dans la majorité du spectre politique : ne pas être antifasciste, c'était être fasciste, cela tombait sous le sens. La gauche dans son ensemble n'avait aucun problème à assumer la confrontation avec un camp nostalgique de Pétain et d'Hitler. C'est un véritable effondrement moral et politique qui a lieu : désormais, c'est s'opposer à l'extrême droite qui est criminalisé.

Il s'agit d'un coup de plus contre l'antifascisme : en 2022, c'est le Groupe Antifasciste Lyon et Environs qui était dissout en Conseil des Ministres. C'était le premier collectif antifa visé par une telle procédure. Selon l'État, le groupe avait «légitimé» des actions «par un discours idéologique dirigé contre la violence et le racisme d'État», s'était réjoui de la dégradation d'un local néo-nazi à Lyon sur sa page Facebook, et avait publié des «incitations» à des violences. Ce qui était jadis considéré comme une liberté d'expression fondamentale expose désormais à une répression implacable.

SERA-T-IL BIENTÔT INTERDIT DE CRITIQUER

L'EXTRÊME DROITE ? Quoiqu'il en soit, à Lyon, il y a toujours autant de fascistes, mais les deux collectifs qui s'y opposaient sont désormais interdits. Le message envoyé est glaçant.

Ce dynamitage légal de la Jeune Garde est un renversement absolu. Une dissolution est, en principe, une mesure exceptionnelle visant l'extrême droite. Les «dissolutions administratives» apparaissent dans les années 1930 dans un contexte de montée du fascisme dans toute l'Europe. L'extrême droite française ne cache pas son intention de renverser la République, et le 6 février 1934 des Ligues Fascistes attaquent le Parlement. L'émeute fait plusieurs morts. En 1936, des royalistes tentent de tuer Léon Blum en pleine rue, aux cris de «mort au juif». En parallèle, les milices d'extrême droite défilent en uniforme et armées dans les grandes villes.

Pour se «protéger» de cette menace d'extrême droite, la République se dote donc de cet outil qui permet de démanteler un groupe ou une association de façon

extrajudiciaire. **ON LE SAIT DÉSORMAIS, LES DISSOLUTIONS ONT ÉTÉ TOTALEMENT INEFFICACES POUR CONTRER LA MONTÉE DE L'EXTRÊME DROITE, MAIS ELLES SONT TRÈS DANGEREUSES POUR NOS LIBERTÉS.**

Un siècle plus tard cette procédure, initialement destinée à «barrer la route au fascisme», est appliquée contre l'antifascisme, par un retournement vertigineux. ***Tout a changé en 2021 quand Darmanin a fait voter la «Loi séparatisme». Cette loi était un recul majeur pour les libertés publiques et une attaque frontale contre les droits associatifs. Elle permet de dissoudre non pas les associations qui «menaceraient la République» ou qui seraient des «milices de combat» comme c'était le cas en 1936, mais tout groupement «incitant à la violence contre les biens et les personnes», ou qui serait considéré de manière très floue comme «anti-républicain».*** Visant d'abord les collectifs musulmans et pro-palestiniens, les dissolutions frappent désormais de plus en plus de groupes militants.

Et demain, des partis d'opposition ou des syndicats ? La droite appelle régulièrement à dissoudre la France Insoumise et le NPA. Et qui nous dit qu'à l'avenir, si la CGT appelle à la grève ou au blocage, elle ne sera pas, à son tour, accusée de «provocation» à la violence ? C'est la possibilité même de s'organiser collectivement et de s'opposer au pouvoir qui est menacée. Mais le pouvoir oublie que l'antifascisme, comme toutes les luttes pour la justice, est indissoluble.

Pour aller plus loin sur les dissolutions et l'inversion des repères politiques, le livre : Dissoudre, Pierre Douillard-Lefevre, Grévis, 2024.